

DECES EN SITUATION DE RETRAITE (VEUF OU VEUVE)

- demande manuscrite adressée au DG de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) ;
- extrait d'acte de naissance du de cujus ;
- acte de décès du de cujus ;
- extrait d'acte de naissance du conjoint survivant (veuf ou veuve) ;
- certificat de non remariage ;
- certificat de non séparation de corps et de non divorce ;
- arrêté de concession de pension du de cujus ;
- extraits d'acte de naissance des enfants ;
- certificat de vie et d'entretien des enfants ;
- certificat de fréquentation scolaire (enfants scolarisés de moins 20 ans),'
- photocopie de la du conjoint survivant ;
- deux (2) photos format identité (en couleur).